

## FICHE E3

# Les coordinations régionales des clauses sociales

## Un appel à projets national pour créer des postes de coordinateurs régionaux de la clause sociale

Le **plan national des achats durables** 2022-2025 (PNAD) vise notamment, d'ici 2025, que 30% des contrats de la commande publique notifiés intègrent au moins une considération sociale. Pour soutenir le déploiement des postes de facilitateurs de la clause sociale et renforcer l'accompagnement des parties prenantes, notamment des acheteurs de l'Etat, sur l'achat socialement responsable, **le Ministère du Travail finance depuis 2022 des postes de coordinateurs régionaux de la clause sociale**. Cette fonction a été structurée à partir des coordinations régionales informelles préexistantes.

## Le coordinateur, un rôle pivot à l'échelle d'une région en faveur de l'achat socialement responsable

### Animer une dynamique régionale sur l'achat socialement responsable

Le coordinateur régional :

- Anime le collectif des facilitateurs de la clause sociale au niveau de la région ;
- Conseille les facilitateurs de la clause sociale dans la réalisation de leurs missions ;
- Veille à la couverture de son territoire et accompagne l'essor de nouvelles structures le cas échéant ;
- Renforce les partenariats avec les parties prenantes de l'emploi, de l'insertion et de la commande publique (DREETS, PFRA, acheteurs publics et privés, réseaux de l'IAE des Geiq et du handicap, union des bailleurs sociaux, fédération d'entreprises, etc.) ;
- Fait le lien avec les réseaux et les enjeux environnementaux de l'achat responsable ;
- Fait le lien avec les dispositifs et expérimentations nationales et régionales sur le champ de l'emploi (PIC, TZCLD, Cités de l'emploi, etc.).

### Suivre et analyser le déploiement de la clause sociale

Le coordinateur régional :

- Est l'interlocuteur privilégié de la DREETS et contribue au suivi déploiement de la clause sociale au niveau régional (participation au COPILS, etc.) ;
- Remonte régulièrement des informations quantitatives et qualitatives sur le dispositif ;
- Identifie des bonnes pratiques et des axes d'amélioration quant au déploiement de la clause sociale.

### Être une porte d'entrée unique pour les acheteurs régionaux

Le coordinateur régional :

- Est le premier interlocuteur de la PFRA et des acheteurs de l'Etat en région ;
- Conseille les acheteurs publics dans leurs stratégies d'achat socialement responsable et les oriente vers les facilitateurs des territoires concernés par leurs marchés ;
- Organise le suivi des marchés inter-territoires en lien avec les facilitateurs locaux ;
- Accompagne, voire coordonne le suivi de la clause sociale, dans les grands projets supra territoriaux ;
- Anime ou participe aux clubs d'acheteurs et groupes de travail existants sur le sujet.

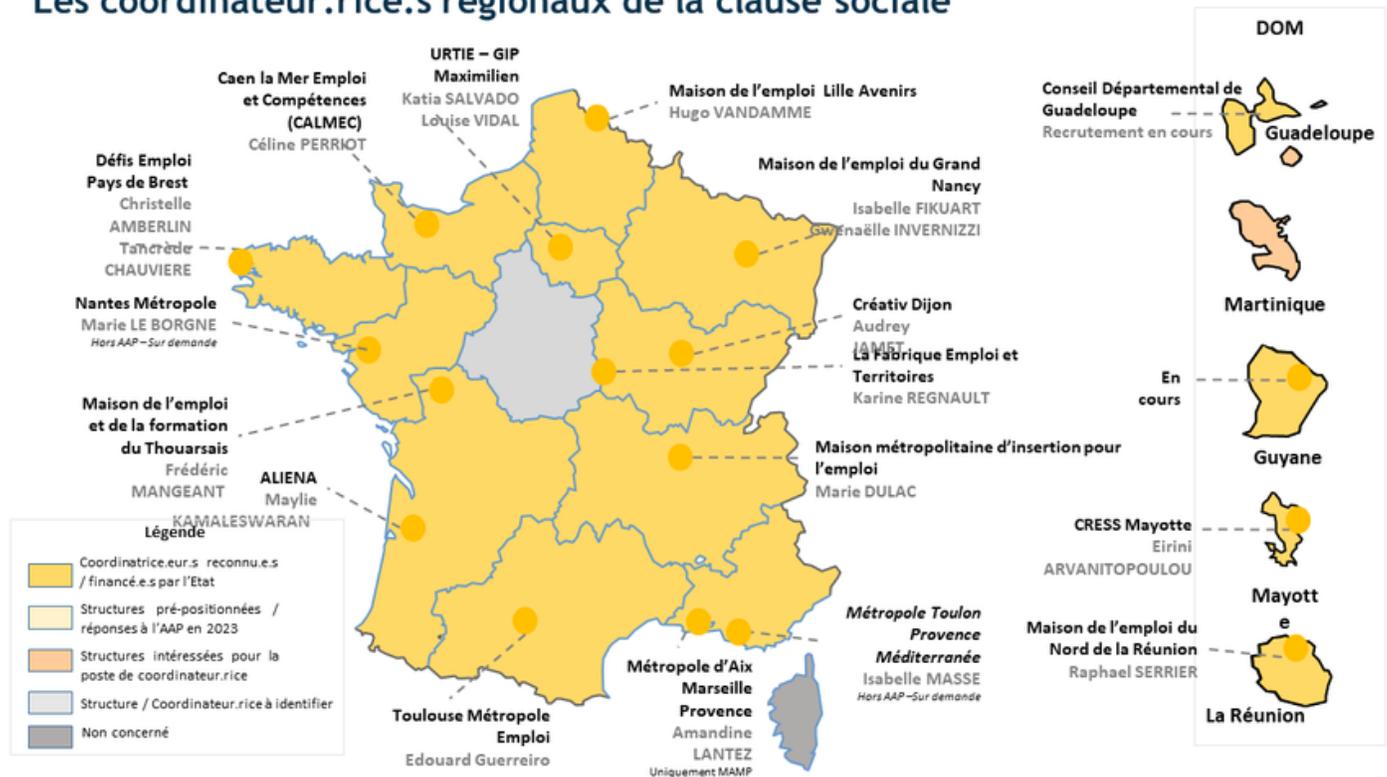
### Promouvoir la clause sociale

Le coordinateur régional :

- Intervient auprès des parties prenantes (acheteurs, acteurs de l'emploi et de l'insertion, entreprises, etc.) du territoire pour présenter la clause sociale et le rôle des facilitateurs ;
- Assure ou participe aux actions de communication sur l'achat durable (événements, diffusion de supports de présentation, etc.).

## Cartographie des coordinateurs régionaux de la clause sociale financés par l'Etat dans le cadre des marchés nationaux

### Les coordinateurs régionaux de la clause sociale



### Contacts des coordinateurs régionaux

- Les contacts des coordinateurs régionaux sont disponibles en [lien suivant](#).
- Si besoin, vous pouvez contacter, **Alliance Villes Emploi**, qui coordonne au niveau national les coordinateurs régionaux de la clause sociale dans le cadre de l'AAP Clause sociale : [ave@ville-emploi.asso.fr](mailto:ave@ville-emploi.asso.fr)